92B 1009

HISTOIRE D'OR

Société Anonyme au Capital de Soixante Quatorze Millions
Cinq Cent Soixante Dix Neuf Mille Francs

Siège Social : 2, rue de Valenciennes - 75010 PARIS

R.C.S. Paris B 379 587 900

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
13 NOV. 1997
61844

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En date du 3 Novembre 1997

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix Sept, le Trois Novembre, à Dix Sept Heures, les Membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Michel CARAUX, Président
- Monsieur Jean-Louis de BERNARDY
 Représentant Permanent de CAPITAL PRIVE
- Monsieur Patrick GRUMELART
 Représentant Permanent de SOCADIF
- Monsieur Jean-Michel SOLIER
 Représentant Permanent de DYNAMUST
- Monsieur François POUPEE
 Représentant Permanent de SAPLA (QUILVEST)

Est représenté

- Monsieur Benoît BASSI

Assistent à la réunion :

- Madame Hélène PLOIX
- Monsieur Bertrand HAINGUERLOT
- Monsieur Jean LEVY
- Monsieur Eric BELMONTE
- Monsieur Michel DUPLESSIS
- Madame Danielle DEVARENNE, représentant le Comité d'Entreprise

Monsieur Michel CARAUX préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et constate que tous les Administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil est réuni afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) - Modification de la composition du Conseil d'Administration
2) - Questions diverses

Monsieur le Président informe en premier lieu le Conseil des démissions de leurs fonctions d'Administrateurs à compter de ce jour des Sociétés "SOCADIF" et "DYNAMUST".

Le Conseil prend acte de ces démissions et, constatant qu'il demeure constitué de plus de trois Membres, décide de coopter en qualité de nouveaux Administrateurs, en remplacement des sociétés "SOCADIF" et "DYNAMUST" et pour la durée restant à courir du mandat de ces dernières, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Mars 2002 :

-/ La Société "PECHEL INDUSTRIES", Société Anonyme, dont le siège social est à PARIS 8ème, 55 rue La Boétie, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro B 401 736 012, qui désigne en qualité de Représentant Permanent Madame Hélène PLOIX, née le 25 Septembre 1944 à ANOULD (88), demeurant à PARIS 13ème, 71 boulevard Arago.

-/ Monsieur Bertrand HAINGUERLOT, né le 14 Février 1961 à TALENCE (33), demeurant à PARIS 9ème, 28 rue Vignon.

Madame Hélène PLOIX, au nom de "PECHEL INDUSTRIES", et Monsieur Bertrand HAINGUERLOT, présents à la réunion, déclarent accepter leurs fonctions et n'être frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Monsieur Michel CARAUX reprend la parole et annonce au Conseil qu'à la suite des modifications intervenues au sein de la Société, il est lui-même démissionnaire à compter de ce jour de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Il demande au Conseil de vouloir bien procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Michel CARAUX de ses fonctions d'Administrateur et de Président et le remercie pour l'ensemble des actions qu'il a menées à la tête de la Société.

Il décide de coopter, en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Michel CARAUX et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Mars 1999 :

- Monsieur Jean LEVY, né le 9 Novembre 1932 à STRASBOURG (67) demeurant à PARIS 17ème, 17 rue Margueritte

Les nominations de la Société "PECHEL INDUSTRIES", de Monsieur HAINGUERLOT et de Monsieur LEVY seront soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil décide ensuite à l'unanimité de désigner en qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur Michel CARAUX, et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur :

-/ Monsieur Jean LEVY

En sa qualité de Président, Monsieur LEVY assumera sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société et aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous actes et opérations rentrant dans le cadre de l'objet social.

Il ne pourra donner de cautions, avals ou garanties au nom de la Société sans y avoir été préalablement autorisé par le Conseil, dans les conditions légales et réglementaires.

Monsieur LEVY, présent à la réunion, remercie le Conseil et, en acceptant ses fonctions, déclare n'être frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Il demande à Monsieur CARAUX de l'assister afin qu'il puisse, dans les meilleures conditions possibles, prendre connaissance de la Société et de ses principaux collaborateurs.

Il demande en outre à Monsieur CARAUX de l'introduire auprès des différents partenaires de la Société, notamment les propriétaires des boutiques et les associations professionnelles.

Monsieur CARAUX accepte de remplir cette mission.

Le Conseil d'Administration approuve la mission confiée à Monsieur CARAUX.

Monsieur Jean LEVY indique alors au Conseil qu'il lui paraît nécessaire d'être assisté par un Directeur Général et propose la nomination à ces fonctions de Monsieur Eric BELMONTE.

Accédant à cette demande et usant de la faculté que lui accorde l'article 115 de la Loi du 24 Juillet 1966, le Conseil nomme en qualité de Directeur Général :

-/ Monsieur Eric BELMONTE, né le 9 Octobre 1961 à CANNES (06) demeurant à CHENNEVIERES S/MARNE (94430), 15 rue Jules Viejo.

Monsieur Eric BELMONTE, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et n'être frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Monsieur BELMONTE exercera ses fonctions pour la durée du mandat de Président de Monsieur Jean LEVY.

Toutefois, en cas de cessation de ses fonctions de Président par Monsieur LEVY, Monsieur BELMONTE restera en fonction jusqu'à la nomination du nouveau Président, à moins qu'il ne soit maintenu dans ses fonctions par le nouveau Président.

Conformément à la Loi, Monsieur BELMONTE, Directeur Général, disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT